

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

1/5 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
RESTRUCTURATION GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » -
ACQUISITION D'UN LOT DE PARKING N° 574

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de contribuer à l'amélioration des facteurs locaux de commercialité et permettre ainsi un regain d'attractivité de cet ensemble commercial.

Pour ce faire, la Ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales, lots de parking et parties communes de la copropriété « Résidence Europe » nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Dans ce cadre, il a été convenu entre la SEM VR et les propriétaires, Monsieur et Madame VARLET - FAUBLEE, d'une proposition d'acquisition du lot 574, au prix de 5 500 € (cinq mille cinq cents euros), auquel il faut ajouter 1 375 € TTC d'indemnité de remploi, conformément à l'avis de France Domaine.

Ce lot de parking est situé rue de Maréchal Lyautey. Il fait partie de la copropriété « Résidence Europe » référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1ha 57a 89ca, et est inscrit sous le numéro de lot suivant : n° 574, place n° 51, représentant 6/200 000^{èmes} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 12/100 000^{èmes} des parties communes du groupe B.

Il permettra la création d'un puits de lumière au-dessus de la traversée n° 2 à créer au rez-de-chaussée de la résidence.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 574, place n° 51, tel qu'il est désigné ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à Monsieur et Madame VARLET - FAUBLEE, au prix de 6 875 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.